



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 180

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le Premier ministre de lui indiquer pour chaque ministère, quel a été sous la précédente législature, le pourcentage de questions écrites posées à l'Assemblée nationale qui ont obtenu une réponse dans le délai normal de deux mois. Le cas échéant, elle souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre pour faire en sorte que les ministères les plus désinvoltes à l'égard du Parlement soient amenés à améliorer leur délai de réponse.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 180

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2567

Question retirée le : 23 septembre 2002 (Retrait à l'initiative de l'auteur)